

DELIBERATION N° D.2020.07.40

du Conseil communautaire du 7 juillet 2020

Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice budgétaire 2020.

Création d'une autorisation de programme (AP) pluriannuelle : travaux d'assainissement à Jouy-en-Josas.

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Valérie PECRESSE.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° D.2020.03.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au vote du budget primitif 2020 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2020.03.11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Le budget annexe assainissement DSP regroupe les communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en délégation de service public, soit les 7 communes suivantes : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas et Noisy-le-Roi.

Il convient, par la présente délibération, de créer une autorisation de programme (AP) pluriannuelle « travaux d'assainissement à Jouy-en-Josas » suite au transfert du résultat assainissement voté à la précédente délibération et d'approuver la décision modificative n° 2 (DM2) de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe assainissement DSP.

- Le résultat transféré par Jouy-en-Josas est de 279 950,84 € et se décompose entre un excédent de fonctionnement de 310 293,13 € et un déficit d'investissement de 30 342,29 €.

Le résultat transféré par Jouy-en-Josas finance la totalité des reports de dépenses d'investissement transférés à Versailles Grand Parc (173 749,62 €). Le résultat net des reports est de 106 201,22 €. Aucun emprunt n'est transféré.

Il est proposé de voter une Autorisation de Programme (AP) pour des travaux d'assainissement à Jouy-en-Josas d'un montant de 127 000 €, calculé sur le résultat transféré net des reports (106 201,22 €), majoré de la TVA (21 240,24 €) et arrondi en millier d'euros.

- Il est rappelé qu'une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuelle. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Un échéancier des crédits de paiement doit être voté, mais celui-ci est très théorique dans le cas présent.

AP n°	Objet	CP2020	CP 2021	CP 2022	CP2023	TOTAL AP
2020-003	Travaux d'assainissement à Jouy-en-Josas	0 €	50 000 €	50 000 €	27 000 €	127 000 €

- Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 2 (DM2) de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2020, par délibération du 3 mars 2020,
- de la DM1, par délibération du 3 mars 2020 également.

Cette deuxième décision modificative de l'année vise à constater le transfert du résultat excédentaire du budget assainissement de Jouy-en-Josas, à permettre de réaliser des travaux urgents contre le soufre au niveau d'un poste de refoulement à Bois d'Arcy, de remplacer des tampons à Châteaufort et de rembourser par anticipation deux emprunts coûteux en intérêts en comparaison des taux actuels du marché.

- Les modifications budgétaires sont les suivantes :
 - le transfert du résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe assainissement de Jouy-en-Josas est inscrit pour 310 293,13 €,
 - les dépenses de fonctionnement d'entretien des réseaux sont réduites de 29 950,78 € (chapitre 011).

Par conséquent, les chapitres 023 « virement vers la section d'investissement » en dépenses de fonctionnement et 021 « virement de la section de fonctionnement » en recettes d'investissement sont augmentés de 340 243,91 €.

En dépenses d'investissement, l'opération d'équipement n°2001 : « travaux d'assainissement » est augmentée de 136 152 € pour permettre la réalisation des travaux de traitement contre le soufre au poste de refoulement de la rue Robespierre à Bois d'Arcy (105 000 €), pour remplacer des tampons rue d'Ors à Châteaufort (10 000 €) et inscrire une provision pour travaux (21 152 €).

En dépenses d'investissement, le chapitre 16 : « emprunts et dettes assimilés » est augmenté de 344 000 € pour permettre le remboursement anticipé de deux emprunts transférés par Noisy-le-Roi et coûteux en intérêts par rapport aux taux actuels du marché. Les taux d'intérêts sont supérieurs à 4,8 % alors que les taux actuels avoisinent les 1 %. Ces remboursements anticipés permettent un gain net de 53 700 € (cumul des intérêts restant au contrat économisé après déduction de la pénalité de remboursement anticipé et d'un refinancement au taux de 1 % sur la même durée).

Le résultat déficitaire d'investissement du budget annexe assainissement de Jouy-en-Josas est repris pour 30 342,29 €.

En recette d'investissement, le chapitre 16 : « emprunts et dettes assimilés » est augmenté de 170 250,38 €. Ce montant se compose de la suppression des 173 749,62 € d'emprunts prévisionnels liés aux reports d'investissement transférés par Jouy-en-Josas et de l'inscription des 344 000 € d'emprunts supplémentaires pour le refinancement suite au remboursement anticipé expliqué plus haut.

Les chapitres 041 : « opérations patrimoniales » en dépenses et en recettes d'investissement d'ordre sont augmentés de 100 000 € pour permettre la gestion comptable des avances versées dans le cadre d'un marché public de travaux.

La DM n°2 est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette DM2 du budget annexe assainissement DSP de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter l'Autorisation de Programme (AP) n°2020-003 d'un montant de 127 000 € pour des travaux d'assainissement à Jouy-en-Josas ;
- 2) de voter l'échéancier indicatif suivant :

AP n°	Objet	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP2023	TOTAL AP
2020-003	Travaux d'assainissement à Jouy-en-Josas	0 €	50 000 €	50 000 €	27 000 €	127 000 €

- 3) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2020, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

DM N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP					
(Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy, Les Loges, La Celle St Cloud, Noisy-le-Roi)					
Dépenses Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Chap.			Chap.	
Charges de fonctionnement	011	-29 951			
Autofinancement	023	340 244	Transfert résultat Jouy-en-Josas	002	310 293
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Travaux d'assainissement	2001	136 152			
<i>Travaux contre le soufre poste refoulement Bois d'Arcy</i>		<i>105 000</i>	Autofinancement	021	340 244
<i>Tampons Châteaufort</i>		<i>10 000</i>			
<i>Travaux (provision)</i>		<i>21 152</i>			
Rembt anticipé emprunts Noisy	16	344 000	Emprunt (Banque)	16	170 250
			<i>Emprunt prévisionnel reports Jouy</i>		<i>-173 750</i>
Transfert résultat Jouy-en-Josas	001	30 342	<i>Emprunt prévisionnel Noisy-le-Roi</i>		<i>344 000</i>
Opérations d'ordre	041	100 000	Opérations d'ordre	041	100 000
Total		610 494	Total		610 494

- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.